24 février 2012

Présentation des résultats

Nº 110 200

Contacts:
01 72 34 94 64
François Kraus
Jean-Philippe Dubrulle
francois.kraus@ifop.com

L'impact de la fermeture de MegaUpload sur les pratiques de téléchargement





1 La méthodologie



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Étude réalisée pour : CLUBIC.COM

Échantillon:

Echantillon de 1 249 personnes, représentatif de la population internaute française âgée de

18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge,

profession de l'interviewé(e)) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

L'échantillon constitué a fait l'objet d'un redressement sur la base des critères sociodémographiques usuels retenus en quotas et de la fréquence d'utilisation du web. Ce redressement a pu être réalisé à partir de données Ifop issues de son enquête annuelle de

profiling de la population internaute française, réalisée par téléphone (données 2011).

Mode de recueil:

Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer

Assisted Web Interviewing).

Dates de terrain:

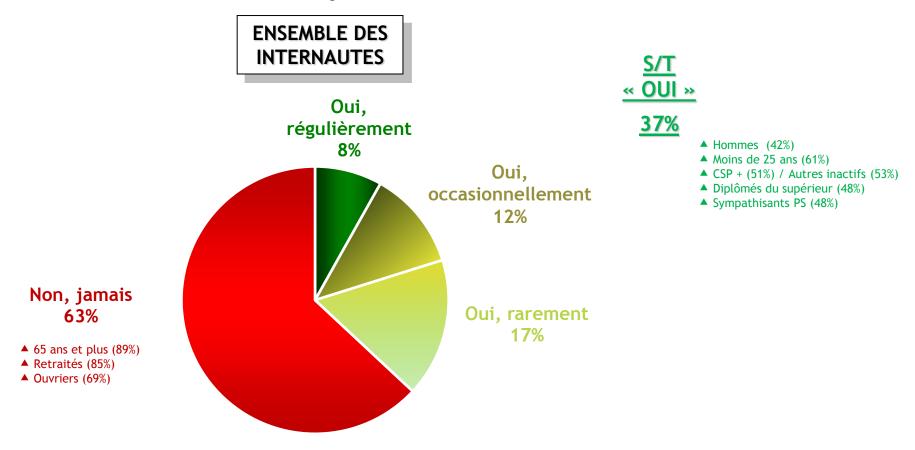
Du 17 au 21 février 2012

2 Les résultats de l'étude



LA FRÉQUENCE DE TÉLÉCHARGEMENT ILLEGAL

<u>Question</u>: Personnellement, vous arrive-t-il de consommer illégalement (streaming compris) sur Internet de la musique, des films ou tout autre contenu de manière régulière ou occasionnelle?



Le téléchargement illégal est une pratique qui concerne aujourd'hui un peu plus d'un internaute sur trois (37%). Cependant, seuls 8% des internautes téléchargent illégalement de manière régulière. Les autres le font soit de manière occasionnelle (12%), soit de manière épisodique (17%). Dans le détail des résultats, on observe que cette pratique illicite est particulièrement répandue chez les jeunes de moins de 25 ans (61%), les CSP + (51%) et les personnes ayant un diplôme supérieur à BAC + 2 (48%). Ces résultats peuvent s'expliquer par une plus grande maîtrise de l'outil Internet par ces populations, sachant que l'âge est un facteur clé : la majorité des moins de 35 ans (59%) téléchargent, contre à peine une personne sur quatre âgée de 35 ans et plus.

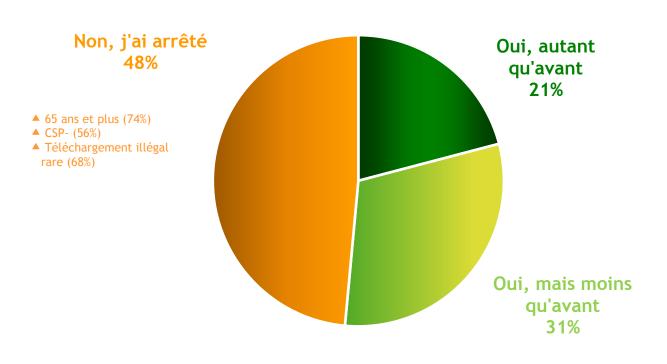


L'IMPACT DE LA FERMETURE DE MEGAUPLOAD SUR LA FREQUENCE DE TELECHARGEMENT

<u>Question</u>: Suite à la fermeture de MegaUpload et d'autres sites du même type, continuez-vous à télécharger illégalement?

Base: 461 personnes, soit 37% de l'échantillon

TELECHARGEURS ILLEGAUX





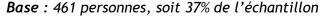
- ▲ 18 à 24 ans (71%)
- \triangle CSP + (62%)
- ▲ Professions libérales et cadres supérieurs (72%)
- ▲ Téléchargement illégal régulier (86%)

Presque la moitié (48%) des internautes téléchargeant illégalement déclarent avoir mis un terme à cette activité après l'annonce de la fermeture de MegaUpload et de sites proposant des services analogues. Cependant, si une forte proportion de ceux qui téléchargent rarement déclarent avoir arrêté (68%), ce n'est pas le cas des personnes téléchargeant régulièrement. En effet, 86% de ces derniers vont continuer à le faire (dont 52% qui ne comptent pas réduire leur rythme de téléchargement). Le critère de l'âge joue ici aussi un rôle important : un peu moins des trois quarts des jeunes de moins de 25 ans vont continuer à télécharger illégalement (71%).

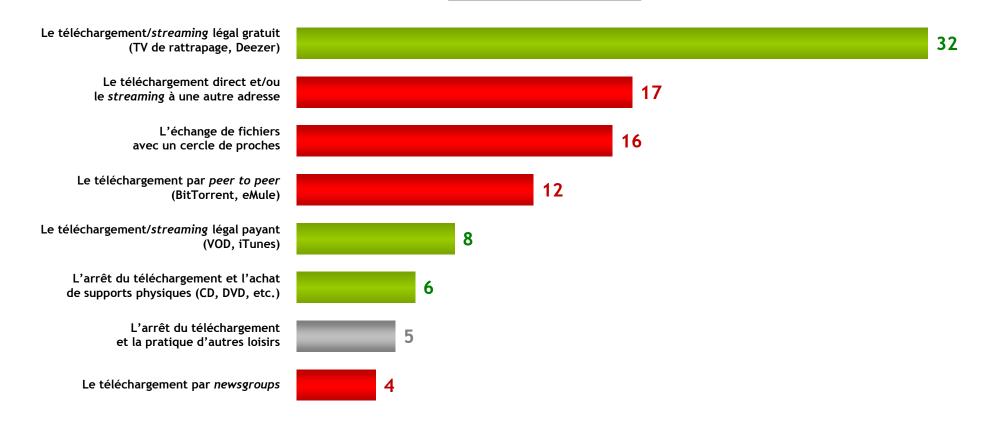


LES ALTERNATIVES A MEGAUPLOAD ET ASSIMILES (1/2)

Question: Parmi les alternatives suivantes, que privilégiez-vous?



TELECHARGEURS ILLEGAUX



Près d'un tiers des internautes téléchargeant illégalement (32%) déclarent qu'ils vont désormais privilégier les solutions légales gratuites en matière de téléchargement. Les autres principales alternatives restent en revanche dans l'illégalité : 17% comptent sur d'autres sites comme MegaUpload pour continuer à télécharger, 16% optent pour l'échange de fichiers et 12% pour le peer to peer.



LES ALTERNATIVES A MEGAUPLOAD ET ASSIMILES (2/2)

Question: Parmi les alternatives suivantes, que privilégiez-vous?

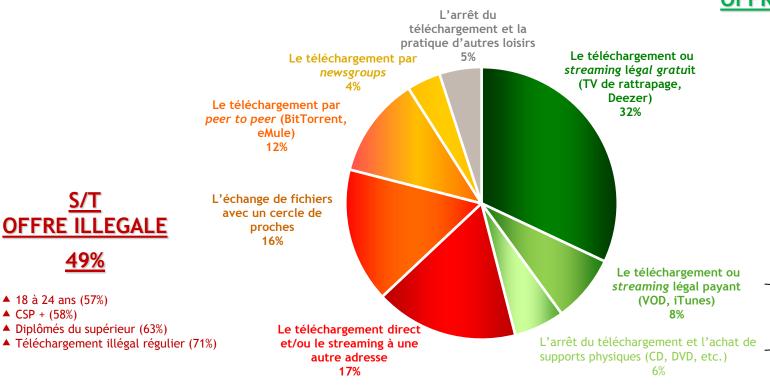
Base: 461 personnes, soit 37% de l'échantillon

OFFRE ILLEGALE

▲ Diplômés du supérieur (63%)

▲ 18 à 24 ans (57%) \triangle CSP + (58%)





OFFRE LEGALE

46%

- ▲ Femmes (53%)
- ▲ 25 à 34 ans (53%)
- ▲ CSP- (51%)
- ▲ Téléchargement illégal rare (59%)

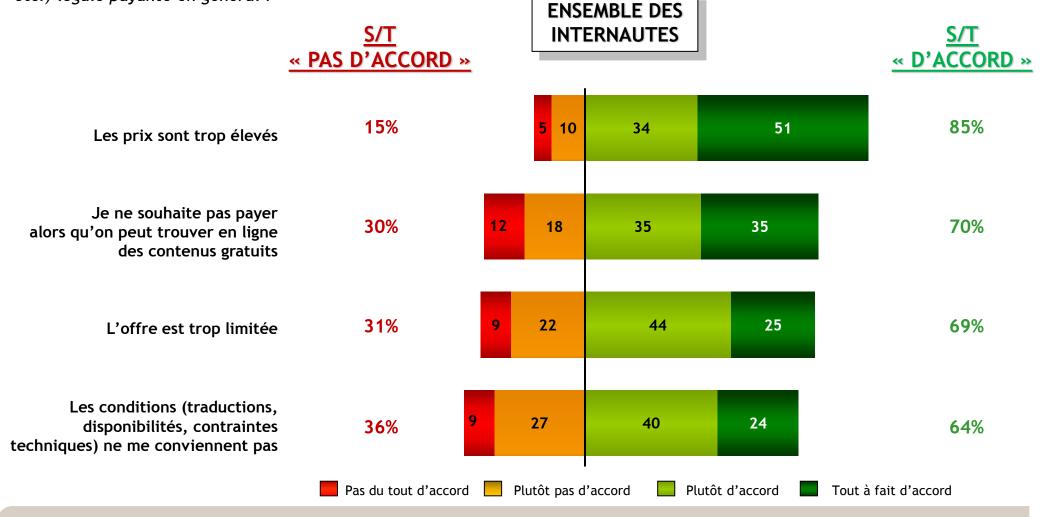
Dont offre légale pavante

Si l'on regroupe les solutions proposées en fonction de leur légalité, on observe une répartition relativement équitable entre les deux types d'alternatives : 49% des téléchargeurs illégaux vont continuer à utiliser des canaux illégaux, 46% vont opter pour une alternative légale, mais dont une part très importante pour l'offre gratuite (32%). Dans les faits, seule une minorité d'entre eux vont se tourner vers une offre légale payante (14%), principalement dans les rangs des catégories les plus âgées (31% des personnes âgées de 65 ans et plus) et les plus aisées (18% des cadres et professions intellectuelles supérieures) de la population.



L'APPRECIATION DE L'OFFRE DE TELECHARGEMENT LEGALE PAYANTE

<u>Question</u>: Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes concernant l'offre de téléchargement/streaming (VOD, iTunes, etc.) légale payante en général?



L'offre de téléchargement/streaming (VOD, iTunes, etc.) payante apparaît trop chère à la quasi-totalité des internautes (85%). De même, environ les deux tiers d'entre eux jugent que l'offre proposée de manière payante est trop limitée en termes de contenus (69%) et insatisfaisante en ce qui concerne les conditions (traductions, disponibilités, contraintes techniques) de téléchargement. A noter que 70% des internautes admettent qu'ils ne souhaitent pas payer tant qu'ils peuvent trouver en ligne des contenus gratuits.

3 Les principaux enseignements

ifop

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La fermeture de MegaUpload : un événement dissuasif

Parmi les internautes déclarant télécharger illégalement, près de la moitié (48%) ont mis un terme à cette activité, et près d'un tiers (31%) vont ralentir leur rythme de téléchargement, ce qui montre que la fermeture de MegaUpload a eu un certain caractère dissuasif en matière de téléchargement et de streaming illégal. Toutefois, ces résultats incluent les personnes qui téléchargent de manière occasionnelle. Si l'on s'en tient seulement aux « pirates » réguliers, le constat est tout autre : 86% d'entre eux vont continuer à télécharger, et près d'un sur deux (52%) ne comptent pas pirater moins qu'avant.

Légalité - illégalité : les alternatives s'équilibrent

A la suite de la fermeture de MegaUpload et de sites similaires, presqu'un tiers (32%) des personnes ayant affirmé télécharger illégalement comptent privilégier les sites de téléchargement et de streaming légaux gratuits (télévision de rattrapage / catch up TV, plates-formes de type Deezer, par exemple), ce qui corrobore les récentes déclarations de M6 et TF1 concernant la hausse de fréquentation de leurs services de catch up TV. En revanche, nombreux restent ceux qui vont privilégier les solutions illégales : 12% des personnes déclarant télécharger vont même opter pour le peer to peer, alors que la transmission des premiers dossiers de l'Hadopi à la justice fait l'actualité.

Au total, les alternatives illégales attirent la moitié (49%) des personnes interrogées, contre 46% pour les solutions légales. Et si l'on soustrait le téléchargement ou *streaming* légal gratuit à ce dernier ensemble, on observe qu'à peine 6% des interviewés vont opter pour l'achat de supports physiques, et seulement 8% pour le téléchargement payant...

Un jugement sévère sur les services de VOD

Si le secteur de la VOD a connu une croissance de plus de 50% en 2011 (selon le Syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN) et l'institut GfK), les internautes n'en portent pas moins un jugement sévère sur ce type de services : **85% déclarent trouver trop chers les prix pratiqués et les deux tiers (69%) trouvent l'offre trop limitée. Le jugement est encore plus sévère chez les interviewés déclarant télécharger illégalement :** 94% jugent les prix trop élevés et 78% ne souhaitent pas payer alors qu'ils peuvent trouver des contenus en ligne gratuits.

Jean-Philippe Dubrulle - Département Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'Ifop